

Règlement sportif no 13

Echecs



Inhaltsverzeichnis

INHALTSVERZEICHNIS	2
1 GÉNÉRALITÉS	3
2 CHAMPIONNAT INDIVIDUEL	3
3 TOURNOI HORAIRE	4
4 CHAMPIONNAT PAR EQUIPES	4
5 TOURNOI DE BLITZ	5
6 DISPOSITIONS FINALES	6

1 Généralités

- 1.1 Les règles de la FIDE, Fédération Internationale d'échecs sont valables. Les exceptions sont mentionnées dans le règlement du tournoi.
- 1.2 Tous les joueurs qualifiés selon le règlement no 4 de l'USSC ont le droit de participer.
- 1.3 La direction du tournoi se compose de la CT Echecs et evt. d'autres personnes tierces.
- 1.4 Pour chaque tournoi, un programme sera édité et publié.
- 1.5 Les frais d'inscriptions sont fixés par la CT Echecs, en entente, avec la section organisatrice. Les non membres payent un montant majoré.
- 1.6 Si il n'y a pas de conditions particulières du donateur, on appliquera le règlement no 21 de l'USSC pour la remise du prix challenge. Le prix reste en possession du gagnant une année et les frais de gravure sont à sa charge.
- 1.7 Des litiges qui ne sont pas réglés par un règlement, sont tranchés par la CT. Ses décisions sont sans appel.
- 1.8 Si, au début du jeu, un joueur ne se présente pas à l'échiquier, l'adversaire, respectivement le responsable du tournoi mettra en marche la pendule. Au bout de 30 minutes, la partie est considérée comme perdue pour le joueur absent.

2 Championnat individuel

- 2.1 Le tournoi est centralisé et organisé par la CT ou par une section. Il comporte plusieurs catégories.

La répartition dans les différentes catégories se fait sur la base de la liste de conduite de l'USSC et de la Fédération Suisse des échecs.

À moins de 12 inscriptions dans les catégories inférieures, le temps de réflexion peut être diminué et le nombre de tours augmentés.

Le vainqueur de la catégorie A est nommé champion suisse des cheminots et reçoit le challenge.

- 2.2 5 tours seront joués. Normalement dans la catégorie A on joue avec 6 joueurs. Le temps de réflexion est de 1 heure et 30 minutes plus supplément de temps de 30 secondes par coup pour chaque joueur.
- 2.3 Les directives suivantes interviennent pour le classement:
 - a) points obtenus
 - b) points de sommes, respectivement classement Sonneborn
 - c) points Buchholz
 - d) plus grand nombre de victoires

Si le classement n'est pas possible selon les chiffres 2.3 a – d, les joueurs seront classés ex aequo, à l'exception du titre de champion suisse.

Si le classement n'est pas possible selon les chiffres 2.3 a - d en catégorie A pour décerner le titre de champion suisse des cheminots, la CT organise une partie de barrage entre les joueurs.

- 2.4 Le vainqueur ou si il y a remis le joueur avec blanc, annonce le résultat immédiatement au directeur du tournoi après la partie. En cas de litige, les notations des deux joueurs sont à remettre au directeur du tournoi à sa demande.
- 2.5 L'attribution de prix en nature est décidée par la CT, éventuellement avec l'accord de la section organisatrice.

3 Tournoi horaire

- 3.1 Le tournoi horaire est centralisé et organisé par une section d'échec. En règle générale, il se déroule le premier week-end du mois de novembre.

Le tournoi se déroule en plusieurs catégories.

La répartition dans les différentes catégories se fait sur la base de la liste de conduite de l'USSC et de la Fédération Suisse des échecs.

La publication du tournoi doit être présentée 4 mois avant le tournoi au responsable d'échecs USSC et envoyée un mois avant le délai d'inscription aux responsables des sections.

- 3.2 Le temps de réflexion est de 30 minutes par joueurs et par partie. Pas d'obligation de noter.
- 3.3 La classification se fait dans l'ordre suivante:
- a) points obtenus
 - b) points de somme respectivement classement Sonneborn
 - c) points Buchholz
 - d) plus grand nombre de victoires
 - e) tir au sort
- 3.4 Le vainqueur ou si il y a remis le joueur avec blanc, annonce le résultat immédiatement au directeur du tournoi.
- 3.5 Les trois premières joueurs de chaque catégorie reçoivent un prix de souvenir, les autres joueurs un prix en nature.

4 Championnat par équipes

- 4.1 Le championnat d'équipe est centralisé et organisé par une section d'échec. En règle générale, il se déroule le premier week-end du mois de mars.

La publication du tournoi doit être présentée 4 mois avant le tournoi au responsable d'échecs USSC et envoyée un mois avant le délai d'inscription aux responsables des sections.

Le tournoi se joue en règle générale en une catégorie. La CT décide.

4.2 Le nombre de parties est fixé par la CT d'échecs.

Chaque équipe joue simultanément sur les quatre échiquiers. En cas d'absence d'un joueur, cette équipe reçoit 0 point sur l'échiquier no 4.

Le remplacement d'un joueur pendant le tournoi est possible. La CT doit être avertie auparavant. Le passage d'un joueur d'une catégorie inférieur à une catégorie supérieur est autorisé, mais pas le contraire. En plus, un joueur peut être déplacé d'un échiquier vers le bas ou vers le haut. La composition du premier tour est déterminante.

Si le nombre d'équipes participantes est impair, l'équipe classée en dernière place reçoit libre jeu, pour autant qu'elle n'a pas déjà eu libre jeu. On lui comptabilise 2 points d'équipe, 4 points individuels et 10 points d'échiquiers.

4.3 Le temps de réflexion est de une heure par joueur et par partie. Pas d'obligation de noter. Si il y a moins de 10 joueurs, le temps de réflexion peut être diminué.

4.4 La classification se fait dans l'ordre suivant:

- a) le nombre de points d'équipe (victoire = 2 points, remis = 1 point)
- b) le nombre de points individuels
- c) le résultat de la rencontre direct des deux équipes
- d) le nombre de points d'échiquiers: en premier lieu tous, en deuxième lieu ceux des rencontres direct:
 - Echiquier 1: victoire = 4 points, remis = 2 points
 - Echiquier 2: victoire = 3 points, remis = 1 ½ points
 - Echiquier 3: victoire = 2 points, remis = 1 point
 - Echiquier 4: victoire = 1 point, remis = ½ point
- e) Tir au sort

4.5 Les résultats sont notés sur la carte de tournoi. L'équipe notée en premier, remets la carte au directeur du tournoi après la dernière partie.

4.6 Chaque joueur des trois premières équipes de chaque catégorie reçoivent un prix de souvenir.

5 Tournoi de blitz

5.1 Le tournoi est centralisé et organisé par la CT ou une section.

Le tournoi se déroule un samedi entre milieu et fin août.

Le temps de réflexion est décidée par la CT.

La CT décide du montant des frais d'inscription et des éventuelles prix en nature.

Le tournoi se joue en une catégorie. La CT décide le nombre de tours par apport au nombre de participants.

La classification se fait dans l'ordre suivant:

- a) points obtenus
- b) points de somme respectivement classement Sonneborn
- c) points Buchholz
- d) nombre de victoires

e) Tir au sort

6 Dispositions finales

- 6.1 Le présent règlement a été approuvé lors de la réunion annuelle du 27 octobre 2018. Il remplace l'édition du 7 novembre 2015 et entre en vigueur immédiatement.

Union sportive suisse
des transports publics

Edgar Fuchs
Responsable de la commission technique